

Secrétariat général

PAR COURRIEL

Québec, le 20 décembre 2022

[REDACTED]

**OBJET : Réponse – Demande d'accès aux documents
N/Réf. (dossier) : 6410/2022-71**

[REDACTED]

La présente est en réponse à votre demande d'accès aux documents datée du 20 novembre 2022 relative à :

1. « L'INSPQ publiait jadis des statistiques de manifestations cliniques inhabituelles (« MCI ») suite à la vaccination contre la Covid-19 (archivé depuis le 10 juin 2022 au <https://www.inspq.qc.ca/covid-19/donnees/archives>).

Svp fournir tout document en lien avec (a) la cessation des mises à jour des MCI, (b) leur archivage. »

Réponse : Vous trouverez en pièce-jointe un courriel confirmant l'arrêt des mises à jour. En juin 2022, le profil de sécurité des vaccins monovalents contre la COVID-19 était déjà bien documenté. Le faible nombre de nouvelles doses administrées de façon hebdomadaire par rapport au nombre total de doses antérieures faisait en sorte que même si le nombre brut de MCI augmentait avec la poursuite de la vaccination, l'impact sur les taux serait négligeable. Les données hebdomadaires, telles qu'elles étaient produites en juin, étaient donc peu utiles à la prise de décision. De plus, l'orientation privilégiée à ce moment était de produire un rapport annuel de sécurité vaccinale COVID-19, comme on le fait pour d'autres vaccins. Conséquemment, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) assure la vigie hebdomadaire des MCI graves et d'intérêt médiatique (comme ça se faisait historiquement) et l'Institut ajoutait les vaccins contre la COVID-19 dans la production des rapports MCI annuels.

2. « Svp fournir toute statistique des MCI stratifiée par groupe d'âge. »

Réponse : Des publications devraient être disponibles en début d'année 2023.

3. « Svp fournir tout document calcule ou estime de manière quantitative les risques-bénéfices de la vaccination (périodique ou non) spécifiquement pour les jeunes enfants (0 – 5 ans).

...2

À titre d'illustrations, supposons un enfant de cinq ans en bonne santé qui reçoit une dose de vaccin contre la Covid-19. J'aimerais savoir si l'INSPQ possède des outils permettant de calculer le bénéfice obtenu par un jeune enfant grâce à la vaccination (en ce qui concerne les risques d'infection, de transmission, d'hospitalisation ou de décès) versus les risques reliés à la prise du vaccin (notamment, des MCI). »

Réponse : Voici les documents que nous avons produits en lien avec ce point de votre demande :

- Vaccination contre la COVID-19 chez les enfants âgés de 6 mois à 4 ans au Québec (<https://www.inspq.qc.ca/publications/3223-vaccination-covid-19-enfants-6-mois-4-ans>);
- Vaccination contre la COVID-19 chez les jeunes âgés de 5 à 11 ans au Québec (<https://www.inspq.qc.ca/publications/3181-vaccination-covid19-jeunes-5-11-ans>);
- Vaccination contre la COVID-19 chez les jeunes âgés de 5 à 11 ans au Québec, questions-réponses | INSPQ (<https://www.inspq.qc.ca/covid-19/vaccination/5-11ans>).

4. « L'INSPQ a-t-il déjà considéré d'implémenter un outil (à titre d'illustration, un calculateur interactif) permettant de calculer ou d'estimer des bénéfices de la vaccination contre la Covid-19 contre les risques (par exemple, selon certains facteurs de risque, tranches d'âge, conditions médicales préexistantes, etc.)? »

Si oui, svp fournir le numéro de référence ou le numéro du projet applicable, ainsi qu'une copie de tout mandat en lien avec ce projet. »

Réponse : Cette option n'a pas été considérée.

5. « Depuis le 6 juillet 2022, le jeu de données « COVID-19 - Portrait quotidien du statut vaccinal des nouveaux cas et des nouvelles hospitalisations » (en ligne, <https://www.donneesquebec.ca/recherche/dataset/covid-19-portrait-quotidien-du-statut-vaccinaldes-nouveaux-cas-et-des-nouvelles-hospitalisations>) n'est plus mis à jour.

Serait-il possible de fournir (a) tout document en lien avec la cessation des mises à jour et, notamment, tout document recommandant de cesser la mise à jour de ce jeu de données, (b) tout document en lien avec l'« adaptation des indicateurs pour évaluer et suivre la couverture vaccinale lors de la campagne de l'automne 2022 » (voir note qui apparaît sur <https://www.donneesquebec.ca/recherche/dataset/covid-19-portrait-quotidien-du-statut-vaccinaldes-nouveaux-cas-et-des-nouvelles-hospitalisations>) et (c) tout document expliquant quand exactement cette adaptation aura lieu. »

Réponse : Veuillez noter que ce point traite de données produites par le MSSS. En lien avec b), l'Institut a produit un document pour le MSSS intitulé « Changement de méthode pour l'évaluation et le suivi des couvertures vaccinales contre la COVID-19 au Québec ». En vertu de l'article 48 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, nous vous référons au responsable de l'accès aux documents du MSSS :

Ministère de la Santé et des Services sociaux

Monsieur Daniel Desharnais, sous-ministre adjoint
Direction générale de la coordination réseau et ministérielle et
des affaires institutionnelles
Édifice Catherine-De Longpré
1075, chemin Sainte-Foy, 4^e étage
Québec (Québec) G1S 2M1
Téléphone : 418 266-8864
Télécopieur : 418 266-7024
Courriel : Responsable.acces@msss.gouv.qc.ca

Les indicateurs sont toutefois présentés à la page « Données de vaccination contre la COVID-19 au Québec » (<https://www.inspq.qc.ca/covid-19/donnees/vaccination>), sous l'onglet Précisions méthodologiques / Populations vaccinées % ».

6. « Serait-il possible de fournir les données des (a) infections, (b) hospitalisations, (c) décès par statut vaccinal (incluant le statut vaccinal nouvellement défini, c'est-à-dire ayant reçu une vaccination de base plus une dose de vaccin depuis cinq mois ou moins)? »

Réponse : L'Institut ne produit pas ces données.

7. « Les autorités québécoises recommandent présentement « Pour la vaccination de l'automne 2022, il est recommandé de recevoir une dose de rappel cinq mois après la dernière dose reçue. » (<https://www.quebec.ca/sante/conseils-et-prevention/vaccination/vaccin-contre-la-covid-19>) Svp fournir (a) tout document en lien avec cette recommandation, (b) tout document qui explique pourquoi un délai de cinq mois a été choisi plutôt qu'un autre délai. »

Réponse :

En lien avec a), l'Institut a produit les documents suivants :

- Vaccination contre l'influenza et la COVID-19 à l'automne 2022 (<https://www.inspq.qc.ca/publications/3219-vaccination-influenza-covid-2022>);
- Vaccination de base contre la COVID-19 et consolidation périodique de l'immunité (<https://www.inspq.qc.ca/publications/3220-vaccination-covid-consolidation>);
- Administration d'une dose de vaccin bivalent aux personnes vaccinées avec le vaccin monovalent contre la COVID-19 depuis le 15 août 2022 (<https://www.inspq.qc.ca/publications/3268-administration-vaccin-bivalent-vaccin-monovalent-COVID-19>).

En lien avec b), bien que la décision (5 mois) relève du MSSS, l'Institut a produit les documents suivants :

- Vaccination de base contre la COVID-19 et consolidation périodique de l'immunité (<https://www.inspq.qc.ca/publications/3220-vaccination-covid-consolidation>);
- Efficacité de deux doses de vaccin contre la COVID-19 chez les adultes québécois vivant dans la communauté (<https://www.inspq.qc.ca/covid-19/vaccination/efficacite-2-doses>);

- Protection contre le variant Omicron conférée par une COVID-19 antérieure (<https://www.inspq.qc.ca/covid-19/vaccination/protection-infection-anterieure>);
- Protection contre la sous-lignée BA.2 du variant Omicron conférée par une COVID-19 antérieure (<https://www.inspq.qc.ca/covid-19/epidemiologie/protection-ba2-omicron>);
- Stratégie vaccinale contre la COVID-19 à préconiser au Québec en 2022 et pertinence d'une 2e dose de rappel pour certains groupes vulnérables (<https://www.inspq.qc.ca/publications/3207-2e-dose-rappel-covid>);
- Avis complémentaire concernant l'utilité d'une dose de rappel pour les personnes ayant un antécédent d'infection par le SRAS-CoV-2 et ayant reçu 2 doses de vaccin (<https://www.inspq.qc.ca/publications/3199-utilite-dose-rappel-personnes-infection-sras-cov-2>);
- Pertinence d'une dose de rappel d'un vaccin contre la COVID 19 pour les différentes catégories d'adultes au Québec (<https://www.inspq.qc.ca/publications/3184-dose-rappel-vaccin-covid19-adultes>).

Vous trouverez ci-annexée une note explicative concernant l'exercice du droit de recours en révision devant la Commission d'accès à l'information.

Veillez agréer, [REDACTED], l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La responsable de l'accès aux documents,

[REDACTED]

**Secrétaire générale et
Directrice de la valorisation scientifique et qualité**

p. j. - Avis de recours
- Documents

N/Réf. (correspondance) : 2022-8580